

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AVRIL 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 15 avril 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire suppléant, Robert Fontaine, les conseillers suivants :

Gaétan Fautoux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vacant	siège 4
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT**

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2019-04-56**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire suppléant;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
  - 6.1 **Projet de la tour**
  - 6.2 **Gym extérieur**
7. **TECQ;**
  - 7.1 **Égouts pluviaux**
8. **Contrat MTQ;**
9. **Voirie : toiture garage;**
10. **Municipalité de Stanstead-Est;**
11. **Schéma incendie;**
12. **Appel d'offres :**
  - 12.1 **Gravier**
  - 12.2 **Abat-poussière**
13. **États financiers**
14. **Rapport semaine de relâche (wixx)**

15. Nouveau secteur résidentiel;
16. Paiement des comptes :
  - 16.1 Comptes payés
  - 16.2 Comptes à payer
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
  - 18.1 Maire suppléant
  - 18.2 Conseillers
  - 18.3 Directrice générale
19. Varia;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

#### Résolution 2019-04-57

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen demande d'avoir des copies de l'ordre du jour disponible lors des séances publiques.

### 5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

### 6. CDSM

#### 6.1 Projet de la tour

Une demande de subvention pour un projet concernant la tour a été demandée à la Fondation Tillotson par Madame Micheline Robert et celle-ci a été refusée donc le projet est reporté.

#### 6.2 Gym extérieur

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo dispose d'une somme de 20 078 \$ permettant de financer des projets structurants sur son territoire dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QU'** un projet a été soumis pour une demande totale de 35 456 \$ dans l'enveloppe de la municipalité dans le cadre du Fonds de développement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a identifié dans son Plan d'action 2016-2018 local les objectifs suivants : Développer des activités pour les jeunes selon leurs besoins et

leurs intérêts et favoriser la participation des aînés à des activités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est penchée sur le projet « Gymnase extérieur » et qu'elle juge que celui-ci répond à ses orientations ainsi qu'à la définition de Projet structurant telles qu'inscrite dans la Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit prioriser les projets soumis pour respecter les sommes disponibles dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**II EST RÉSOLU**

**Résolution 2019-04-58**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**approuver le projet « Gymnase extérieur » pour le financement d'un montant de 20 078 \$ dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**De** transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'informer de l'approbation du projet tel que requis dans le cheminement des demandes de financement;

**D'**autoriser Micheline Robert à faire la demande de financement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook au nom de la municipalité de Saint-Malo.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**6.2.1 PRIMADA**

**ATTENDU QUE** la municipalité a tenu une consultation publique auprès de ses aînés en avril 2019 en vue du renouvellement de sa Politique familiale et des aînés;

**ATTENDU QUE** lors de cette consultation, les aînés ont soumis une demande d'un gymnase extérieur afin de leur permettre de se tenir en forme et que cette demande fera partie du plan d'action de la nouvelle Politique familiale et des aînés;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**Résolution 2019-04-59**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**D'**autoriser Micheline Robert, agente de développement, à déposer une demande d'aide financière au PRIMADA pour le projet de « Gymnase extérieur »;

**Que** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**Que** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **TECQ**

7.1 **Égouts pluviaux**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut faire un remplacement de ces égouts pluviaux en bordure du chemin Auckland;

**ATTENDU QUE** la firme EXP a remis le devis et les plans du remplacement de ces égouts pluviaux;

**Résolution 2019-04-60**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**Que** le conseil municipal accepte le devis et les plans du remplacement des égouts pluviaux en bordure du chemin Auckland proposés par la firme EXP.

**Que** l'appel d'offres pour les travaux de remplacement des égouts pluviaux sur le chemin Auckland sera publié dans le SEAO.

**Qu'**une promesse de servitude de passages sera signée avec les propriétaires touchées par ce remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **MTQ**

8.1 **Demande au Ministère des Transports du Québec de bonifier pour l'hiver 2018-2019 le contrat de déneigement.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo possède un contrat de déneigement et de déglacage avec le Ministère des Transports du Québec sous le numéro de dossier 9007-18-4520;

**ATTENDU QUE** la saison contractuelle débute le 9 octobre et prend fin le 25 avril de l'année suivante, cette saison inclut les périodes de présaison et postsaison;

**ATTENDU QUE** la municipalité a commencé les activités de déneigement des routes du ministère le 17 octobre 2018 et ne semble pas vouloir se terminer en date de cette résolution;

**ATTENDU QUE** les dépenses relatives au contrat afin de donner un service selon les exigences du ministère ont été plus coûteuses en matériel et en main d'œuvre avec les nombreuses précipitations de neige et de verglas;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été dans l'obligation d'augmenter les patrouilles dans le secteur;

### **Résolution 2019-04-61**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**Que** la municipalité de Saint-Malo demande au Ministère des Transports du Québec de bonifier le contrat de déneigement pour l'hiver 2018-2019.

**Qu'**une copie de cette résolution soit envoyée à la direction générale de l'Estrie du Ministère des Transports, aux Centres de services de Cookshire et Magog et aux municipalités avoisinantes qui ont des contrats avec le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.2 Agrandir zone de 50 km**

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait agrandir la zone de 50 km sur la route 253 sud jusqu'à la limite du périmètre urbain;

**ATTENDU QU'** il y a deux nouvelles constructions dans le secteur, dont une avec enfant;

**ATTENDU QU'** il y a également un nouveau secteur résidentiel en développement dans la zone;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse n'est pas respectée;

**ATTENDU QUE** cette route est une propriété du Ministère des Transports du Québec;

### **Résolution 2019-04-62**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**De** demander au Ministère des Transports du Québec d'agrandir la zone de 50 km jusqu'à la limite urbain, direction sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.3 Panneau de vitesse**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo aimerait installer un panneau indicateur de vitesse lumineux sur la route 253 sud;

**ATTENDU QUE** la route est une propriété du Ministère des Transports du Québec;

### **Résolution 2019-04-63**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** demander au Ministère des Transports du Québec la permission d'installer le panneau indicateur de vitesse lumineux sur la route leur appartenant.

**De** demander au Ministère des Transports du Québec de nous indiquer l'emplacement, la façon d'installer et à quel moment nous pouvons installer le panneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **VOIRIE : TOITURE GARAGE**

Ce point sera remis à une rencontre ultérieure.

10. **MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

**Appui à Louis Robert**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanstead-Est est presque exclusivement à vocation agricole;

**ATTENDU QUE** la majorité des producteurs sont très proactifs et se soucient de tout ce qui peut améliorer leur production tout en diminuant leur empreinte agro-environnementale;

**ATTENDU QUE** pour se faire, ils doivent se fier à des conseillers, à des recherches objectives et non biaisées, dans le but de valider les principes et les nouveautés qui leur permettent d'atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QUE** trois agronomes du MAPAQ en Montérégie, n'occupent plus leur poste depuis quelques temps et que l'un d'eux a même été congédié par le MAPAQ, pour des raisons qui demeurent obscures, et ce, avec l'aval du ministre de l'Agriculture et du Premier Ministre;

**ATTENDU QUE** le travail de ces conseillers du MAPAQ, plus particulièrement leurs compétences agronomiques et scientifiques, étaient estimées et significatives pour l'ensemble des conseillers et des agriculteurs de la province;

**Résolution 2019-04-64**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**De** dénoncer l'importante perte d'expertise, vécues depuis déjà quelques mois, par le fait que trois agronomes conseillers aient été relevés de leurs fonctions;

**De** demander que des mesures efficaces soient rapidement mises en place par le MAPAQ pour enrayer les effets négatifs de cette perte d'expertise;

**De** demande que le MAPAQ s'efforce de traiter le plus rapidement possible le dossier des conseillers mis en examen;

**De** demander également que le MAPAQ soutienne ses agronomes en leur permettant de se consacrer entièrement à leur mission de soutien de 2<sup>e</sup> ligne auprès des producteurs et conseillers de première ligne;

**De** demander que les conseillers du MAPAQ et autres ministères puissent diffuser leur savoir-faire facilement et en toute liberté d'expression auprès des diverses clientèles bénéficiaires;

**D'**envoyer copie de la présente résolution à la FQM, au député de Saint-François Mme Geneviève Hébert, au conseil des maires de la MRC de Coaticook, ainsi qu'à toutes les Municipalités qui y sont représentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **SCHÉMA INCENDIE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Malo pren en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé «DSI»

## **IL EST RÉSOLU**

### **Résolution 2019-04-65**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2018, tel que présenté;

**De** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. APPEL D'OFFRES**

### **12.1 Gravier**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins;

**ATTENDU QU'** elle détaille exactement le gravier nécessaire pour ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

### **Résolution 2019-04-66**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Que** le conseil municipal accepte le devis présenté par la directrice générale.

**Que** le devis sera envoyé aux fournisseurs par appel d'offres sur invitation pour le granulats concassé de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12.2 Abat-poussière

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut obtenir des prix pour de l'abat-poussière en liquide;

### **Résolution 2019-04-67**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**QUE** l'appel d'offres sera envoyé aux fournisseurs pour l'abat-poussière en liquide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 13. **ÉTATS FINANCIERS**

**ATTENDU QUE** la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2018;

**ATTENDU QUE** le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

### **Résolution 2019-04-68**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la municipalité de Saint-Malo sont déposés et acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

**QUE** les conseiller-ère-s signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. **RAPPORT SEMAINE DE RELÂCHE (WIXX)**

Madame Édith Rouleau dépose au conseil un rapport des dépenses et revenus pour la semaine de relâche (WIXX).

## 15. **NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

**ATTENDU QUE** des travaux seront effectués pour développer les rues et les égouts pluviaux du nouveau secteur résidentiel;

### **Résolution 2019-04-69**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** retenir les services de monsieur Jean-Francois Laflamme, chargé de projet, pour les travaux de construction des rues et des égouts pluviaux du nouveau secteur résidentiel aux taux de 80 \$/ heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 16. **PAIEMENT DES COMPTES**

### 16.1 Comptes payés



**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 109 037,97 \$ payés depuis le 11 mars 2019;

**Résolution 2019-04-70**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 109 037,97 \$ payés depuis le 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16.2 Comptes à payer**

**16.2.1 Politique familiale**

**ATTENTU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale (résolution 2007-08-162);

**ATTENDU QU'** un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

**Résolution 2019-04-71**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** remettre un montant de 250 \$ à madame Nadia Marquis pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16.2.3 Kilométrage**

**ATTENDU QUE** les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

**ATTENDU QUE** des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

**Résolution 2019-04-72**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer ses frais de déplacements à la conseillère Karine Montminy pour le montant de 24,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16.2.4 Politique familiale d'accès à la propriété**

**ATTENDU QUE** la résolution 2008-03-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons neuves dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

- ATTENDU QU'** une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison neuve) par les propriétaires du matricule 2710-71-8242;
- ATTENDU QUE** la maison a été construite en décembre 2018;
- ATTENDU QUE** le couple a deux enfants né en 2011 et 2013;
- ATTENDU QUE** les propriétaires sont éligibles à un crédit de taxes foncières pour les années 2019, 2020 et 2021 car ils remplissent les exigences de la politique familiale;

#### **Résolution 2019-04-73**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**QU'** un congé de taxes foncières de 1000\$ par année pour les années 2019, 2020 et 2021 sera accordée au propriétaire du matricule 2710-71-8242 pour leur maison neuve avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

#### **18. RAPPORTS :**

##### **18.1 Maire suppléant**

Monsieur Robert Fontaine informe le conseil sur le point concernant le projet TACTIC.

##### **18.2 Conseillers**

La conseillère Karine Montminy informe le conseil que la consultation publique des aînés pour la nouvelle politique MADA s'est bien déroulée.

##### **18.2.1 Politique MADA**

- ATTENDU QU'** il y a un questionnaire pour l'ensemble des citoyens de la municipalité de Saint-Malo concernant la nouvelle politique MADA;
- ATTENDU QU'** il est a été décidé à la résolution 2019-03-53 d'avoir deux prix de participation au montant de 25 \$ chaque pour attirer le plus de citoyens possible à remplir le questionnaire sur notre site internet;
- ATTENDU QUE** le 4 avril dernier, une consultation des aînés pour la nouvelle politique MADA a eue lieu et que le comité voudrait aussi offrir 2 prix de participation aux personnes présentes;

#### **Résolution 2019-04-74**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'offrir deux autres prix de participation de 25 \$ chacun aux personnes qui étaient présente à la consultation des aînés qui a eu lieu le 4 avril dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 18.2.2 Fête des citoyens

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo offre à chaque année une fête des citoyens pour toute la population;

**ATTENDU QUE** cette année l'activité aura lieu le 2 juin 2019;

**ATTENDU QUE** cette activité a été budgétée dans le budget 2019 de la Municipalité;

#### **Résolution 2019-04-75**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Que** la Municipalité attribue un montant de 4 000\$ pour les dépenses de la fête des citoyens de la municipalité de Saint-Malo qui se déroulera le 2 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 18.3 Directrice générale

### 18.3.1 Lac

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook propose et encourage les municipalités ayant les un lac à se concentrer sur l'échantillonnage de sa fosse et non sur ses tributaires;

**CONSIDÉRANT** que procéder à l'échantillonnage de la fosse d'un lac permet de connaître son état, de suivre son évolution dans le temps et de dépister les signes d'eutrophisation ou de dégradation;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Malo et de Saint-Herménégilde souhaitent échantillonner leur lac respectif par le biais de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT** qu'un riverain ou tout autre personne désignée par le Municipalité, possédant un bateau (à moteur ou non) devra effectuer l'échantillonnage du phosphore, du carbone organique dissous et de la chlorophylle selon les trois dates indiquées par le ministère, à 3 reprises durant l'été;

**CONSIDÉRANT** qu'une semaine sur deux, de début juin au début octobre, le niveau de transparence devra également être mesuré;

**CONSIDÉRANT** que les coûts s'élèvent à 466 \$ par station par année;

**CONSIDÉRANT** que ce prix inclut les coûts d'analyse des trois prélèvements, les documents d'accompagnement, les frais de transport et les taxes, mais un montant supplémentaire de 60 \$ devra être ajouté aux nouvelles inscriptions du réseau pour l'acquisition du disque de Secchi;

**ATTENDU QU'** une demande pourrait être présentée au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook par le Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que si la demande est acceptée par la MRC, la Municipalité devra contribuer financièrement pour couvrir 50 % des coûts, puisque le fonds de cours d'eau ne couvre par l'intégralité des coûts;

#### **SUR PROPOSITION**

#### **IL EST RÉSOLU**

##### **Résolution 2019-04-76**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin, appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

**Que** la Municipalité de Saint-Malo procède à l'échantillonnage de la fosse du Lac Lindsay au cours de l'été 2019;

**De** présenter une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook dans le cadre du projet d'échantillonnage de la fosse du lac;

**De** contribuer financièrement au réseau de surveillance volontaire des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.2 Tarification Service d'animation estivale 2019**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit revoir à chaque année le tarif pour le service d'animation estival;

**ATTENDU QUE** la Directrice générale, Madame Édith Rouleau, dépose un document sur l'ensemble de la tarification du S.A.E;

##### **Résolution 2019-04-77**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'accepter** les tarifications proposées dans le document déposé au conseil pour le S.A.E 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.3 Micanic**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2019-03-55 le conseil municipal a maintenu le refus de faire le paiement total de la facture BT 61832 de l'entreprise Micanic;

**ATTENDU QUE** le conseil désirait un crédit de 50 % soit 530, 05 \$;

**ATTENDU QUE** la compagnie a mentionné par écrit qu'il ne pouvait offrir un crédit de 50 %;

#### **Résolution 2019-04-78**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** demandé un crédit de 25 % de la facture BT 61832 au lieu du 50 % initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.4 Demande de Carte de crédit « Affaires » Desjardins**

**ATTENDU QUE** pour le bon fonctionnement de la Municipalité, une carte de crédit est nécessaire;

#### **Résolution 2019-04-79**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**D'**autoriser la Directrice générale, Madame Édith Rouleau à présenter à Services de cartes Desjardins, une demande de carte de crédit « Affaires » au nom de la municipalité de Saint-Malo pour un montant de 1000.00 \$.

**Que** la directrice générale, madame Édith Rouleau est autorisé à signer au nom de la municipalité tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.5 Inscription sportives à l'aréna de Coaticook**

La directrice générale dépose un bilan des inscriptions sportives à l'aréna de Coaticook pour la saison 2018-2019.

#### **18.3.6 Règlement numéro 324-2007**

Le conseil municipal demande qu'un envoi collectif du règlement numéro 432-2007 concernant les animaux soit effectué pour tous les citoyens de la Municipalité.

### **19 VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### **20 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen demande des informations sur le règlement concernant les chiens.
- Un citoyen demande des renseignements sur la ressourcerie.
- Un citoyen informe que deux bornes de Bell ont été endommagées durant l'hiver.
- Une citoyenne fait la lecture d'un hommage.

### **21 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**22 LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 20 h 57.

---

Robert Fontaine, maire suppléant

---

Édith Rouleau, directrice  
générale et secrétaire-trésorière